

* * * * *

Siège social : 36 Grande Rue - 1^{er} Etage Mairie - 45700 CHEVILLON SUR HUILLARD
Bureau 02 38 97 89 23 - Fontainiers 02 38 97 81 91 + 06 19 50 09 14
siep.chevillon@wanadoo.fr - www.smaep-chevillon.fr

Extrait du registre des délibérations

RÉUNION DU 9 DÉCEMBRE 2024

L'an Deux mil vingt-quatre, le 9 Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Syndical, légalement convoqué le 29 Novembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, à la Mairie de Chevillon-sur-Huillard.

Membres présents : MM. BIHOREAU P. - BLANCHE N.- CAUDE J - LANCELOT G.- LELIÈVRE G.- THIERRY A. - THILLOU D.

Pouvoirs : Mme BASCOP V. (*ayant donné pouvoir à M. LELIÈVRE G.*)
Mme BURGEVIN C. (*ayant donné pouvoir à M. LANCELOT G.*)

Absents excusés : MM. DUMAS D. - MASSON C.

Secrétaire de séance : M. LANCELOT G.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (D20)

Considérant le tableau de proposition d'avancement de grade 2025 transmis par le Centre de Gestion du Loiret (CDG45) en date du 8 Novembre 2024,

Vu le décret n° 2016-596 article 12-1-2 portant avancement de grade pour les agents de catégorie C,

En application de la détermination du taux de promotion à 100 % pour le personnel en matière d'avancement de grade, selon délibération D05 suite à Conseil Syndical du 30 janvier 2017,

Vu les critères mentionnés sur les Lignes Directrices de Gestion (A05-2021) avec Avis Favorable du CT en date du 16 Décembre 2021, pour une validité jusqu'au 1^{er} Janvier 2026,

Considérant l'avis Favorable de l'autorité territoriale pour la nomination d'un agent actuellement Adjoint Technique au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à effet au 01/01/2025,

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité :

PROPOSE la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe (catégorie C - 2^{ème} grade - Echelle C2) à temps complet (35h/35^{ème}), au sein du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable, à compter du **1^{er} Janvier 2025**.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération avec la rédaction de l'arrêté individuel correspondant.

Pour copie conforme

Le Président,

Christian BOURILLON

